

Table alphabétique des matières

■ Action en justice

Qualité pour agir – Notion – Absence de qualité pour agir – Sanction – Irrecevabilité de la demande – NCPC, art. 154 et 264. 304

■ Action paulienne

1° Recevabilité - Aliénation du bien par le débiteur - Aliénation subséquente par l'acquéreur - Obligation de mettre en intervention le sous-acquéreur - C. civ., art. 1167. 573

2° Conditions - Aliénation à titre onéreux - Preuve de la mauvaise foi du sous-acquéreur - Preuve non rapportée - Impossibilité de remettre en cause l'aliénation - Possibilité de réclamer à l'acquéreur des dommages et intérêts - C. civ., art. 1167. 573

■ Adoption

1° Adoption simple - Adoption d'un enfant par un de ses grands-parents - Admissibilité - C. civ. art. 343. 114

2° Conditions pour être adopté - Loi nationale de l'adopté - Exception - Ordre public - Loi nationale interdisant l'adoption - Violation de l'ordre public luxembourgeois (non) - C. civ., art. 370. 147

■ Agent immobilier

Commissions – Exigence d'un mandat écrit – Impossibilité de se fonder sur un contrat d'un autre type – Base délictuelle exclue – Règl. gr.-d. du 20 janvier 1972, art. 8. 16

■ Aliments

Créance d'aliments – Titulaire – Enfant – Minorité – Exercice du droit de créance par le représentant légal – Majorité – Enfant seul

– Procédure d'exécution d'une décision obtenue pendant la minorité – Pouvoir de décision entre les mains du seul enfant – C. civ., art. 389 et 488. 304

■ Appel

1° Jugements rendus en dernier ressort - Détermination - Prise en considération des intérêts échus ou dus au jour de la demande (non) - Prise en considération du seul montant principal de la demande (oui) - NCPC, art. 2, 22 et 25. 79

2° Appel incident – Recevabilité – Acquiescement – Acquiescement au jugement entrepris – Conclusions tendant à la confirmation – Acquiescement (non) – Fait de se rapporter à la sagesse du juge – Acquiescement (non) – NCPC, art. 571. 404

3° Recevabilité – Appel dirigé par la personne appelée en garantie par le défendeur contre ce dernier et le demandeur principal – Conditions de recevabilité de l'appel dirigé contre le demandeur principal – Jugement entrepris devant avoir prononcé au profit du demandeur principal une condamnation contre la personne appelée en garantie – Personne appelée en garantie et demandeur principal devant avoir conclu l'un contre l'autre en première instance – Irrecevabilité de l'appel si la personne appelée en garantie s'est bornée à repousser la demande en garantie – NCPC, art. 571. 426

4° Appel incident – Appel incident d'intimé à intimé – Conditions de recevabilité – Indivisibilité des chefs de la décision concernant chacun d'eux – Application – Demande en garantie procédant d'un contrat de vente et fondée sur l'article 1641 du Code civil dirigée par l'acheteur contre le vendeur – Demande en garantie procédant d'un contrat d'entreprise et fondée sur les articles 1792 et 2270 du Code civil dirigée par le vendeur contre l'entrepreneur – Jugement statuant sur ces demandes – Appel de l'entrepreneur contre l'acheteur et le vendeur – Appel incident du

vendeur contre l'acheteur – Défaut d'indivisibilité entre les deux demandes – Effet – Irrecevabilité de l'appel incident du vendeur contre l'acheteur – NCPC, art. 571. . . . 426

5° Appel incident – Appel incident d'intimé à intimé – Jugement rendu dans un litige opposant un demandeur au principal, un défendeur au principal et une personne appelée en garantie par ce dernier – Appel du garant contre le défendeur au principal et le demandeur au principal – Appel incident du défendeur au principal contre le demandeur au principal – Défendeur au principal ayant obtenu son recours contre le garant – Conditions de recevabilité – Appel incident recevable (non) – NCPC, art. 571. . . . 426

6° Délai – Jugement rendu dans un litige opposant un demandeur au principal, un défendeur au principal et une personne appelée en garantie par ce dernier – Appel du garant contre le défendeur au principal et le demandeur au principal – Appel formé dans le délai – Appel du défendeur au principal contre le demandeur principal – Appel formé hors délai – Recevabilité (oui) – NCPC, art. 571. . . . 426

7° Appel de justice de paix – Jugement rendu en matière commerciale – Appel introduit selon la procédure civile ordinaire – Recevabilité – NCPC, art. 114 al. 2 et 547 al. 2. . . . 443

■ Arbitrage

1° Arbitrage international- Notion de sentence étrangère - Exequatur - Réformation - Obstacle à exécution - Pas d'annulation de la sentence – NCPC, art. 1250 et 1251 - Convention de New-York du 10 juin 1958, art I. . . . 117

2° Arbitrage international - Sentence étrangère – Exequatur - Énumération des causes de refus - Preuve par le défendeur - Refus d'office – NCPC, art 1251 - Convention de New-York du 10 juin 1958, art. V. . . . 117

3° Arbitrage international - Sentence étrangère - Exequatur - Causes de refus - Contrariété à l'ordre public international - Effet atténué de l'ordre public – NCPC, art 1251 - Convention de New-York du 10 juin 1958, art. V. . . . 117

4° Arbitrage international - Sentence étrangère - Clause compromissoire - Indépendance par rapport à la convention sous-jacente - Nécessité d'un écrit - Règle de droit uniforme - Interdiction de conditions de forme plus strictes - C. civ. art. 1135-1 – NCPC, art.1251 - Convention de New-York du 10 juin 1958, art. II. . . . 117

5° Arbitrage international - Sentence étrangère - Exequatur - Interdiction de contrôler le fond – NCPC, art. 1251 - Convention de New-York du 10 juin 1958, art. V. . . . 117

6° Sentence arbitrale – Recours en nullité – Recours prévu par l'article 1244 du Nouveau Code de procédure civile – Domaine – Sentences arbitrales visées – Domaine quant au lieu où la sentence arbitrale a été rendue – Recours recevable pour les sentences arbitrales rendues au Luxembourg – Domaine quant à la loi applicable à la procédure arbitrale – Recours recevable même si les parties ont choisi une loi étrangère pour régir la procédure arbitrale – NCPC, art. 1244. . . . 263

7° Sentence arbitrale – Recours en nullité – Recours prévu par l'article 1244 du Nouveau Code de procédure civile – Domaine – Sentences arbitrales visées – Domaine quant à l'objet de la sentence arbitrale – Applicabilité aux sentences arbitrales avant-dire droit (oui) – Limite – Sentences arbitrales constituant de simples mesures d'organisation interne de l'arbitrage – Recours recevable (non) – Atténuation – Prorogation par les arbitres du délai d'arbitrage – Recours recevable (oui) – NCPC, art. 1244. . . . 263

8° Sentence arbitrale – Arbitres – Pouvoirs – Délai prévu dans la convention d'arbitrage pour rendre la sentence définitive – Pouvoir des arbitres de proroger eux-mêmes ce délai sans l'accord des parties (non) – Principe d'ordre public international – Excès de pouvoir – Sanction – Nullité de la sentence arbitrale – NCPC, art. 1244. . . 263

■ Assurance contractuelle

1° Contrat d'assurance – Obligation du preneur d'assurance de déclarer les circonstances constituant des éléments d'appréciation du risque – Réticence –

Portée – Connaissance par l'assureur des circonstances non déclarées par le preneur d'assurance – Élément pertinent (oui) – Obligation pour le juge de rechercher si les circonstances non déclarées pouvaient être légitimement ignorées par l'assureur ou non – Loi du 16 mai 1891, art. 8 – Loi du 27 juillet 1997, art. 11 et 129. 224

2° Contrat d'assurance – Obligation du preneur d'assurance de déclarer les circonstances constituant des éléments d'appréciation du risque – Fausse déclaration – Réticence dolosive – Article 8 de l'ancienne loi du 16 mai 1891 sur le contrat d'assurance – Portée – Fausse déclaration ou réticence devant avoir influé sur l'opinion du risque de l'assureur – Défaut de pertinence de la question de savoir si le risque omis ou dénaturé par l'assuré a été sans influence sur le sinistre – Défaut de pertinence de la question de savoir si l'assuré était de bonne foi – Cas dans lesquels la fausse déclaration ou la réticence a influé sur l'opinion du risque de l'assureur – Fausse déclaration ou réticence devant avoir porté sur une circonstance tellement essentielle que si l'assureur en avait eu connaissance à l'époque du contrat, il n'aurait pas consenti à l'assurance ou ne l'aurait consentie qu'à des conditions plus onéreuses – Loi du 16 mai 1891, art. 8 – [Loi du 27 juillet 1997, art. 11 et 129]. 404

■ Cassation

1° Pourvoi - Voie de recours exceptionnelle - Décision du conseil de discipline de l'ordre des architectes et ingénieurs-conseils - Irrecevabilité du pourvoi - Loi du 18 février 1885, art. 3. 57

2° Cassation avec renvoi – Effet – Pouvoirs de la juridiction de renvoi – Principe – Cassation remplaçant les parties dans l'état où elles se trouvaient avant le jugement cassé – Exception – Cassation prononcée sur certains chefs du jugement seulement – Cassation laissant subsister tous les autres chefs – Chefs non visés étant passés en force de chose jugée – Atténuation – Indivisibilité ou dépendance nécessaire – Détermination des chefs du jugement visés par la cassation – Nécessité d'analyser la portée du moyen constituant la

base de la cassation – Loi du 18 février 1885, art. 35. 404

■ Cautionnement

1° Preuve – Inobservation des formalités de l'article 1326 du Code civil – Absence de mention en toutes lettres du montant cautionné – Nullité de l'acte de cautionnement (non) – Écrit pouvant servir de commencement de preuve par écrit – Possibilité de compléter par des éléments extérieurs – Conclusions en justice de la caution – C. civ., art. 1326, 1347 et 2011. 354

2° Etendue de l'engagement – Intérêts et accessoires – Automaticité (non) – Nécessité d'un engagement exprès – C. civ., art. 2015. 354

3° Extinction – Faute du créancier – Créancier non obligé d'exercer la revendication d'objet avant de prendre recours à la caution – C. civ., art. 2037. 354

■ Chose jugée

1° Matière civile - Situation évolutive - Absence d'autorité - Décision rendue sur le fond - Condition - Jugement tranchant dans son dispositif tout ou partie du principal - Jugement rendu en l'état des justifications produites - Indifférence - C. civ., art. 1351 – NCPC, art. 579. 130

2° Etendue - Débiteurs solidaires - Décision rendue à l'égard d'un codébitéur - Chose jugée s'étendant à tous les codébiteurs - C. civ., art. 1200 et 1351. 130

■ Compétence (matière civile et commerciale)

1° Compétence razione valoris - Pluralité de créances - Taux de compétence - Critère - Cause - Notion - NCPC, art. 9. 159

2° Compétence razione valoris - Pluralité de créances - Taux de compétence - Critère - Cause - Matière contractuelle - Connexité entre les chefs de demande - Insuffisance - Fournitures successives - Parties en

situation de compte - Commande continue -
 NCPC, art. 9. 159

3° Compétence razione valoris - Pluralité
 de créances - Taux de compétence -
 Recouvrement d'honoraires de profession
 libérale - Evaluation séparée pour chaque
 mission - Application - Avocat - Honoraires
 dus pour plusieurs procès distincts - Prise
 en considération isolée de chaque contesta-
 tion judiciaire - NCPC, art. 9. 159

4° Compétence d'attribution - Compé-
 tence razione valoris - Détermination -
 Demande exagérée (indifférence) - NCPC,
 art. 5 et 23. 354

■ Compte en banque

1° Compte courant - Qualification -
 Conditions - Réciprocité des remises -
 Enchevêtrement des remises - Portée -
 Existence d'une possibilité de réciprocité et
 d'enchevêtrement suffisante - C. civ., art.
 1134. 235

2° Compte courant - Qualification -
 Conditions - Non-commerçant pouvant être
 titulaire d'un compte courant (oui) - C. civ.,
 art. 1134. 235

3° Compte courant - Effets - Intérêts
 produits durant le fonctionnement du
 compte courant - Anatocisme - Inapplica-
 bilité des règles restrictives de l'article 1154
 du Code civil - Prescription - Inapplicabilité
 de la prescription abrégée de l'article 2277
 du Code civil - C. civ., art. 1134, 1154 et
 2277. 235

■ Concubinage

1° Liquidation - Dettes nées pendant la
 vie commune - Contribution aux charges
 communes - Distinction - Charges
 ordinaires - Etablissement d'un compte
 (non) - Droit à indemnisation (non) -
 Dépenses importantes - Droit à indemnisa-
 tion - Conditions - C. civ., art. 1134. . . . 244

2° Liquidation - Dettes nées pendant la
 vie commune - Concubin qui assume une
 obligation alimentaire à la place de l'autre -
 Dépense du ménage (non) - Droit à
 indemnisation - C. civ., art. 1134. 244

3° Liquidation - Société de fait entre
 concubins - Conditions - Vie commune -
 Apports en commun - Volonté de participer
 aux bénéfiques et aux pertes - C. civ., art.
 1832. 244

■ Concurrence déloyale

1° Parasitisme publicitaire - Définition -
 Immixtion - Imitation des idées ou du travail
 d'autrui sans rien dépenser - Loi du 30
 juillet 2002, art. 14. 414

2° Publicité comparative - Conditions -
 Transparence - Objectivité - Loyauté - Loi
 du 30 juillet 2002, art. 18. 414

■ Constitution

Egalité devant la loi - Condition -
 Obligation de traiter de manière égale des
 situations comparables, à moins qu'une
 différenciation ne soit objectivement justifiée
 - Prime de ménage - Différenciation entre
 les salariés ayant à charge une famille et
 ceux n'ayant pas une telle charge -
 Situations comparables (non) - Violation du
 principe d'égalité (non) - Const., art. 10bis,
 al. 1^{er}. 20

■ Contrats, conventions et obli-
 gations

1° Paiement - Paiement indu - Répétition
 - Preuve des conditions incombant au
 demandeur en répétition - Bonne foi du
 récipiendaire - Obstacle à la répétition (non)
 - Adage «Nemo auditur ...» - Incidence -
 Contrat immoral - Erreur - Indu objectif -
 Condition (non) - C. civ., art. 1235 et 1376.
 20

2° Paiement - Paiement indu - Répétition
 - Faute du solvens - Erreur - Responsabilité
 - Condition - Bonne foi de l'accipiens -
 Absence de dette - Fausseté de la qualité
 de créancier ou de débiteur - Connaissance
 par l'accipiens - Mauvaise foi - C. civ., art.
 1235, 1376 et 1382. 20

3° Contrat de vente - Conditions
 générales - Obligation de contre-signature
 du contrat par le gérant de la société
 venderesse - Validité de la clause - Offre

d'achat - Obligation à charge du seul acheteur - Possibilité de rétractation de l'offre jusqu'à l'acceptation par le vendeur - C. civ., art. 1134 et 1174.	70
4° Contrat de vente - Annulation - Remise des parties dans l'état antérieur à la conclusion du contrat - Principe des restitutions équilibrées - Dégradations de la chose survenues entre la livraison et la restitution - Risques des détériorations pesant sur l'acheteur - C. civ., art. 1583.	84
5° Contrat de vente - Annulation - Remise des parties dans l'état antérieur à la conclusion du contrat - Remise de la chose dans l'état qui était le sien au moment de la livraison - Réparation en nature - Dommages et intérêts évalués à la date de la décision de justice - C. civ., art. 1583.	84
6° Condition suspensive - Fixation d'un délai de réalisation de la condition (non) - Obligation à caractère perpétuel (non) - Condition réputée défaillie lorsqu'il est certain que l'événement n'arrivera pas - C. civ., art. 1181.	175
7° Condition stipulée dans l'intérêt exclusif d'une partie - Vente immobilière - Vente conclue sous condition de l'obtention d'un permis de construire et de l'obtention d'un crédit bancaire - Conditions stipulées dans l'intérêt exclusif de l'acquéreur - Renonciation - Validité - C. civ., art. 1181.	175
8° Obligation solidaire - Recours entre codébiteurs solidaires - Contribution à la dette - Présomption de l'existence d'intérêts égaux - Conséquence - Division de la dette par parts viriles - Admissibilité de la preuve contraire - Objet - Convention fixant une contribution inégale - Existence d'intérêts inégaux dans l'affaire - Conséquence - Répartition inégale de la contribution à la dette - C. civ., art. 1213 et 1214.	244
9° Condition - Condition suspensive - Obligation du débiteur de coopérer loyalement afin que la condition puisse se réaliser - Preuve - Charge de la preuve - Débiteur devant établir qu'il a accompli les diligences nécessaires - C. civ., art. 1178.	269
10° Consentement - Vices du consentement - Violence - Menace d'un mal	
considérable et présent - Notion - Crainte d'un non voyant de devoir se passer des services d'une tierce personne - Cause de nullité (non) - C. civ., art. 1111 et 1112.	376
11° Consentement - Vice - Erreur - Caractère déterminant de l'erreur - Caractère excusable de l'erreur - Faute commise par la victime - C. civ., art. 1110.	397
12° Consentement - Vice - Dol - Manceuvres dolosives - Mensonge - Réticence - Conditions - Erreur déterminante du consentement - Pressions (non) - Violation de l'obligation précontractuelle de renseignement (non) - C. civ., art. 1116.	397
13° Consentement - Vice - Dol - Silence - Condition - Intention de tromper le contractant - C. civ., art. 1116.	491
14° Consentement - Vice - Erreur - Erreur sur les motifs - Vice du consentement - Condition - Motif constituant une condition de l'engagement - C. civ., art. 1110. ...	491
15° Répétition de l'indu - Conditions - Paiement volontaire - Obstacle à la répétition - Paiement d'une obligation naturelle - Conditions - Paiement éclairé et sans contrainte - Paiement en vertu d'un jugement - Assimilation à un paiement par erreur - Possibilité de répétition - C. civ., art. 1235.	545
16° Remise d'un objet en vue de sa vente - Qualification - Mandat avec dépôt accessoire - Vendeur professionnel - Dépôt salarié - C. civ., art. 1915 et 1928.	558
17° Dépôt - Obligations du dépositaire - Obligation de restitution - Obligation de résultat (oui) - Obligation de garde - Obligation de moyens (oui) - Chose perdue ou détériorée - Obligation de moyens renforcée - Conséquence - Responsabilité présumée du dépositaire - Possibilité d'exonération par la preuve de l'absence de faute du dépositaire (oui) - Appréciation de la faute - Appréciation in abstracto - Appréciation plus rigoureuse pour un dépositaire salarié - Incidence de la valeur de la chose remise (oui) - C. civ., art. 1927 et 1932.	558

■ **Contrat d'entreprise**

1° Marchés à forfait - Régime prévu par l'article 1793 du Code civil - Domaine - Travaux de construction (oui) - Notion - Travaux constituant une véritable transformation des lieux et nécessitant des modifications du gros œuvre - Travaux d'aménagement (non) - Application - Travaux de peinture - Travaux de réfection d'une toiture - Travaux qui ne sont pas soumis au régime prévu par l'article 1793 du Code civil, même s'ils sont traités à forfait - C. civ., art. 1793. 72

2° Construction - Garantie décennale - Gros et menus ouvrages - Distinction - Critères - Nature et destination de l'ouvrage - Coût de l'ouvrage (indifférence) - Façade - C. civ., art. 1792 et 2270. 150

3° Construction - Vice - Garantie décennale - Gros ouvrage - Perte de l'édifice - Notion - Simples malfaçons - Applicabilité de la garantie - Coût de la remise en état (indifférence) - Exclusion des défauts mineurs - C. civ., art. 1792 et 2270. 150

4° Construction - Vice - Garantie décennale - Inapplicabilité aux relations entre entrepreneur principal et sous-traitant - C. civ., art. 1792 et 2270. 150

5° Construction - Garantie décennale - Conditions - Dommage affectant un gros ouvrage qui met en péril l'édifice - Exigence d'une perte totale ou partielle de l'édifice (non) - Application au dommage affectant un gros ouvrage qui ne met pas en péril la solidité et la stabilité de la construction (oui) - Portée - Types de malfaçons visés - Régime - Obligation de résultat à charge de l'entrepreneur - Dispense pour le maître de l'ouvrage de prouver une faute - Rejet de la théorie dite des vices intermédiaires - C. civ., art. 1792 et 2270. 426

6° Construction - Garantie décennale - Portée - Gros ouvrage - Notion - Application - Façade - Gros ouvrage (oui) - C. civ., art. 1792 et 2270. 426

■ **Copropriété des immeubles bâtis**

Charges - Distinction - Charges relatives à la conservation, à l'entretien et à l'administration des parties communes - Charges entraînées par les éléments d'équipement communs - Définition - Eléments non indispensables, mais seulement utiles au mode d'habitation - Répartition des charges relatives aux éléments d'équipement - Répartition en fonction de l'utilité par rapport aux différents lots - Majorité requise - Majorité des voix de tous les copropriétaires - Répartition différente - Majorité requise - Unanimité - Garage - Places de parking uniquement accessibles par un monte-charge - Elément de confort ou de commodité (non) - Répartition des charges - Majorité requise - Unanimité - Loi du 16 mai 1975, art. 7. 166

■ **Cour constitutionnelle**

Obligation de saisir la Cour d'une question préalable de conformité d'une loi à la Constitution - Indication erronée d'une numérotation inexacte de la disposition constitutionnelle visée - Erreur matérielle - Absence de doute raisonnable quant au sens et à la portée de la question - Obligation de saisir d'office la Cour - Loi du 27 juillet 1997, art. 6. 93

■ **Délais**

1° Relevé de la déchéance - Impossibilité d'agir - Défaillance de l'huissier de justice chargé de la signification d'un acte d'appel - Admissibilité - Condition - Absence de faute du justiciable - Loi du 22 décembre 1986, art. 1^{er}. 157

2° Relevé de la déchéance - Signification d'un acte d'appel - Signification tardive - Carence de l'huissier de justice chargé d'un acte précis et ponctuel - Relevé de la forclusion - Loi du 22 décembre 1986, art. 1^{er}. 181

3° Action en recherche de paternité - Délai d'exercice de l'action - Forclusion - Impossibilité morale d'agir - Relevé de la déchéance - Loi du 22 décembre 1986

applicable aux seuls délais de procédure courant à partir de la notification d'un acte – C. civ., art. 340-4 – Loi du 22 décembre 1986, art. 1. 274

■ Divorce

1° Divorce pour cause déterminée - Faute - Infidélité prolongée - Attitude passive du conjoint - Acceptation tacite (non) - Caractère injurieux (oui) - C. civ., art 229. 43

2° Divorce par consentement mutuel – Partage – Transaction – Action en rescision – Recevabilité – C. civ., art. 277, 888 et 1476. 332

3° Effets entre époux – Date de la prise d'effets – Jour de la demande en divorce – Exception – Report des effets ou convention contraire – Indivision post-communautaire – Jouissance privative d'un bien indivis – Contrepartie – Indemnité compensatoire – C. civ., art. 266 et 815-9. 578

■ Donations

1° Réduction – Exception – Présents et cadeaux d'usage – Notion – Appréciation – Critères – Ressources du donateur – C. civ., art. 920. 346

2° Vente à prix fictif – Donation déguisée – Validité – Conditions – Intention libérale – Apparence d'acte à titre onéreux – Respect des règles de fond des donations – Atteinte à la réserve héréditaire – Nullité (non) – Réduction – C. civ., art. 920. 346

■ Droit international privé

1° Conflits de lois - Obligations contractuelles - Convention de Rome du 19 juin 1980 - Choix de loi par les parties - Consommateurs - Choix d'une loi autre que celle du pays dans lequel le consommateur a sa résidence habituelle - Choix de loi ne pouvant pas avoir pour résultat de priver le consommateur de la protection que lui assurent les dispositions impératives de la loi du pays dans lequel il a sa résidence habituelle - Règle d'application d'office - Convention sur la loi applicable aux

obligations contractuelles signée à Rome le 19 juin 1980, art. 5. 5

2° Conflits de lois - Obligations contractuelles - Convention de Rome du 19 juin 1980 - Choix de loi par les parties - Consommateurs - Choix d'une loi autre que celle du pays dans lequel le consommateur a sa résidence habituelle - Choix de loi ne pouvant pas avoir pour résultat de priver le consommateur de la protection que lui assurent les dispositions impératives de la loi du pays dans lequel il a sa résidence habituelle - Application - Contrat de voyage - Action du voyageur contre l'organisateur du voyage - Choix par les parties d'une loi soumettant cette action à un délai de prescription abrégé - Obligation pour les juges du fond de vérifier si cette loi ne prive pas le consommateur de la protection que lui assurent les dispositions impératives de la loi de sa résidence habituelle, qui ne soumet pas cette action à un délai de prescription abrégé - Convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles signée à Rome le 19 juin 1980, art. 5. 5

3° Exequatur - Décisions rendues en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale des enfants communs - Jugement de divorce - Reconnaissance - Décisions relatives à l'exercice de la responsabilité parentale - Exequatur - Règlement CE n° 1347/2000 du 29 mai 2000, art. 14, 22 et 46. 9

4° Conflits de lois - Adoption - Conditions requises pour être adopté - Application de la loi nationale de l'adopté, sauf le cas où l'adoption fait acquérir à l'adopté la nationalité de l'adoptant - Mise en œuvre - Loi de l'adopté ne connaissant pas ou prohibant l'adoption - Incidence du consentement donné par l'adopté à l'adoption (non) - C. civ., art. 370. 116

5° Conflits de lois – Adoption – Adoption simple – Ordre public – Application d'une loi étrangère – Interdiction de l'adoption d'un majeur – Non-contrariété à l'ordre public luxembourgeois – C. civ., art. 370. 272

6° Conflits de juridictions – Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968 – Compétence du tribunal du lieu où l'obligation qui sert de base à la demande a été ou doit être exécutée – Demande en nullité d'un contrat – Compétence de la juridiction dans le ressort de laquelle

l'obligation taxée de nullité aurait dû recevoir exécution – Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968, art. 5-1°. 290

7° Conflits de lois - Loi étrangère normalement applicable – Contrariété à l'ordre public luxembourgeois – Législation sur les ventes d'immeubles à construire – Exigence d'un acte authentique – Loi étrangère ne prévoyant pas d'acte authentique – Loi étrangère écartée – Convention de Rome du 19 juin 1980, art. 16. 290

8° Règlement «Bruxelles» du 22 décembre 2000 – Litispendance – Obligation de soulever le moyen in limine litis – Règlement CE n° 44/2001 du 22 décembre 2000, art. 27. 366

9° Règlement «Bruxelles» du 22 décembre 2000 – Contrat conclu par un consommateur – Compétence territoriale – Clause attributive de juridiction – Validité (non) – Cautionnement d'un contrat conclu par un consommateur – Compétence territoriale – Clause d'attribution de juridiction dérogatoire aux règles protectrices du consommateur – Validité – Autonomie du contrat de cautionnement – Règlement CE n° 44/2001 du 22 décembre 2000, art. 15, 16 et 17. 491

■ Droit pénal

1° Faux en écritures – Eléments constitutifs – Altération de la vérité – Chèque – Obtention par surprise d'une signature vraie – C. pén., art. 196 et 197. 315

2° Vol – Vol domestique – Vol commis par l'ouvrier dans l'atelier de son maître – Chose appartenant à un tiers – Circonstance pertinente pour mettre en cause la qualification de vol domestique (non) – C. pén., art. 464. 323

3° Infractions séparées – Condition – Actes pénaux devant être susceptibles d'exister séparément – Vol qualifié – Prise d'otages - C. pén., art. 442-1, 461 et 471. 326

4° Incendie volontaire – Circonstance aggravante tirée de ce que le feu a été mis pendant la nuit – Interprétation du terme « nuit » – Application de la définition faite par

l'article 478 du Code pénal au sujet des termes employés dans le chapitre du Code pénal consacré aux vols et aux extorsions (non) – Pouvoir d'appréciation laissé au juge pour déterminer dans chaque cas individuellement le commencement et la fin de la nuit – Critère – Question de savoir s'il y avait au moment des faits une obscurité complète ayant rendu plus difficile le déroulement des opérations de secours – C. pén., art. 478 et 513. 329

5° Vol - Vol avec violences – Meurtre – Circonstance aggravante objective – Application à tous les participants au vol – C. pén., art. 475. 372

6° Coups et blessures volontaires – Harcèlement par un automobiliste d'un autre usager de la route – Provocation volontaire d'un accident – Faute intentionnelle – Intention de nuire – Conséquences tragiques dépassant la volonté de l'auteur – Acceptation de leur éventualité – C. pén., art. 398 et 400. 470

7° Détention de matériel pornographique impliquant ou représentant des mineurs – Eléments constitutifs – Détention – Simple consultation d'un site internet (non) – Image imprimée ou enregistrée sciemment sur un support informatique ou imprimé – Inscription automatique dans la mémoire temporaire – Preuve de la simple consultation du site internet – Preuve de la détention des images (non) – C. pén., art. 384. 486

8° Calomnie - Imputation de nature à porter atteinte à l'honneur d'une personne - Protection de l'intégrité morale de la personne - Imputation de nature à nuire aux opérations financières d'une personne - Imputation dommageable mais non punissable - Rapport d'un détective privé - Critique sur la valeur professionnelle de la personne observée - Critique non punissable - C. pén., art. 443. 521

9° Faux - Faux documentaire - Ecriture protégée - Rapport d'un détective privé destiné à être produit en justice - Connaissance par le détective de l'inexactitude des faits rapportés - Intention frauduleuse - C. pén., art. 193 et 196. . . 521

■ Droits de l'homme

1° Procès équitable – Enquête – Egalité des armes – Accident de circulation – Procès engagé par la caisse de maladie subrogée dans les droits de la victime – Témoignage de la victime – Violation des droits de l'adversaire – Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950, art. 6 (1). 344

2° Droit à un procès équitable – Droit à voir évacuer le procès dans un délai raisonnable – Appréciation du délai raisonnable – Appréciation échappant au contrôle de la Cour de cassation – Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950, art. 6 (1) 447

■ Enlèvement international d'enfants

1° Déplacement illicite – Notion – Violation d'un droit de garde exercé de manière effective – Droit de garde exercé seul ou conjointement – Appréciation au jour du déplacement – Convention de La Haye du 25 octobre 1980, art. 3. 253

2° Retour immédiat dans l'Etat de résidence principale – Conditions – Déplacement illicite – Ecoulement d'une période de moins d'un an – Exceptions – Danger physique ou psychique pour l'enfant – Situation intolérable pour l'enfant – Convention de La Haye du 25 octobre 1980, art. 12 et 13. 253

■ Enregistrement

Droits de succession – Collège d'experts chargé de déterminer la valeur des immeubles recueillis dans la succession – Interdiction de critiquer le rapport d'expertise – Contrariété à l'article 6-1 de la Convention européenne des droits de l'homme – Conséquence – Possibilité des parties de discuter le rapport – Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950, art. 6 (1) - Loi du 23 décembre 1913, art. 45. 281

■ Enrichissement sans cause

Conditions de l'action de in rem verso – Principe de subsidiarité – Action exercée par un concubin contre l'autre à la fin du ménage commun – C. civ., art. 1371 et 1375. 244

■ Faillite

Clause de réserve de propriété – Action en revendication – Délai de trois mois – Forme de la revendication – Pas de nécessité d'assigner dans le délai de trois mois – C. civ., art. 567-1, al. 1. 95

■ Filiation

1° Filiation naturelle – Reconnaissance – Action en contestation de reconnaissance – Reconnaissance mensongère – Admissibilité de l'action – Exceptions – Possession d'état continue et conforme depuis plus de trois ans – Enfant âgé de six ans accomplis – C. civ., art. 339, al. 4. 255

2° Filiation naturelle – Reconnaissance – Action en contestation – Légitimation de l'enfant reconnu par le mariage subséquent des parents – Incidence (non) – C. civ., art. 330, al. 2 et 339, al. 4. 255

3° Action en recherche de paternité naturelle – Forclusion – Action en réclamation d'état d'enfant légitime – Absence de forclusion – Distinction discriminatoire – Respect de la vie privée et familiale – Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950, art. 8 et 14 - C. civ., art 329 et 340-4. 582

■ Indivision

Partage de l'indivision – Droit absolu et discrétionnaire pour l'indivisaire – C. civ., art. 815. 516

■ Lettre de change

1° Obligation cambiaire – Rigueur d'exécution – Délai de grâce (non) – C. civ., art. 1244 - Loi du 15 décembre 1962, art. 34. 294

2° Endossement – Endossement en blanc – Validité – Condition – Effets – Loi du 15 décembre 1962, art. 13 et 16. 366

3° Aval – Bénéficiaires – Personnes obligées au paiement – Aval limité à certains obligés – Aval donné pour le tiré accepteur – Aval donné pour le tireur ou un endosseur – Aval donné pour une personne déterminée – Effets – Loi du 15 décembre 1962, art. 32. 366

4° Aval – Forme – Aval donné par acte séparé – Effets – Loi du 15 décembre 1962, art. 31. 366

5° Validité – Conditions – Provision (non) – Loi du 15 décembre 1962, art. 85. 366

■ Lois, règlements et arrêtés

Applicabilité dans le temps - Règles de preuve - Contrat - Applicabilité des règles en vigueur à l'époque du contrat - C. civ., art. 2 et 1341 - C. com., art. 2. 89

■ Louage d'ouvrage

Ouvrier fournissant la matière – Perte de la chose – Perte pour l'ouvrier – Conditions – Cas de force majeure à établir par le maître de l'ouvrage (non) – C. civ., art. 1788. 381

■ Mandat

Objet - Conclusion d'un acte juridique - Réalisation d'un acte matériel (non) - Agent immobilier - Mission de servir d'intermédiaire pour la recherche d'un cocontractant - Mandat (non) - C. civ., art. 1984. 27

■ Nom

1° Filiation de l'enfant établie simultanément à l'égard des deux parents – Notion – Portée – Filiation naturelle – Déclaration de naissance par la mère – Reconnaissance par le père – Actes séparés par un intervalle de quelques minutes seulement, le temps de dresser le premier acte d'état civil – Filiation établie simultanément à l'égard des

deux parents – C. civ., art. 57 et 334-2. 202

2° Usage permettant à l'épouse d'utiliser le nom de son mari – Divorce – Effet – Epouse ne pouvant continuer d'utiliser le nom de son ex-mari qu'avec l'autorisation, toujours révocable, de celui-ci – Droit discrétionnaire de l'ex-mari de s'y opposer – Pouvoirs des juridictions – Principe – Juridictions ne pouvant autoriser cette utilisation, même pour les besoins de la profession, pour une durée illimitée en cas d'opposition de l'ex-mari – Atténuation – Juridictions pouvant autoriser cet usage pendant un délai limité – Conditions – Loi du 6 fructidor an II, art. 1^{er}. 258

■ Notaire

Liquidation d'une succession – Mission – Devoir de conseil – Obligation d'information – C. civ., art. 1142. 307

■ Ordres professionnels

1° Ordre des architectes et ingénieurs-conseils - Décision du conseil de discipline - Appel - Procédure - Délai - Point de départ - Loi du 13 décembre 1989, art. 31, 32 et 33. 38

2° Ordres professionnels - Ordre des architectes et ingénieurs-conseils - Décision du conseil de discipline - Indication des voies de recours - Absence de disposition légale - Décision juridictionnelle prise par une juridiction ordinale - Inapplicabilité de la procédure administrative non contentieuse - Loi du 13 décembre 1989, art. 31 - Règlement grand-ducal du 8 juin 1979, art. 14. 38

■ Partage

1° Immeubles - Acte sous seing privé - Force exécutoire entre parties - Opposabilité aux tiers (non) - Nécessité d'un acte authentique - C. civ., art. 1165. 111

2° Effet déclaratif - Inexécution des obligations - Défaut de paiement de la soulte - Action résolutoire (non) - Exception - Privilège du copartageant - Clause

commissaire - C. civ., art. 815, 883, 887 et 1184. 111

3° Lésion - Rescision - Domaine - Indifférence de l'origine de l'indivision - Application - Partage de communauté de biens entre époux - Transaction - Partage effectué sous forme de transaction - Action en rescision - Recevabilité - Limites - C. civ., art. 888 et 1476. 332

4° Lésion - Transaction - Partage lésionnaire - Conditions - Ratification - Garantie du consentement libre et éclairé - Possibilité d'une confirmation tacite - C. civ., art. 888 et 1338. 332

■ Prescription

1° Primes de ménage - Répétition de l'indu - Prescription abrégée (non) - Prescription de droit commun - C. civ., art. 2262 et 2277 - Loi du 24 mai 1989, art. 44. 20

2° Prescription abrégée de l'article 2277 du Code civil - Domaine - Créance de l'employeur contre le tiers responsable de l'accident subi par le salarié consistant dans l'indemnisation des salaires payés par suite de l'accident sans contrepartie de travail - Créance ayant une nature indemnitaire globale - Absence de périodicité - Application de la prescription abrégée (non) - C. civ., art. 2277. 227

3° Interruption - Acte interruptif - Acte renfermant une prétention incompatible avec la prescription commencée - Enregistrement - Procédure de détermination des droits de succession - Requête en nomination d'un expert - Acte interruptif - C. civ., art. 2244 - Loi du 27 décembre 1817, art. 16 - Loi du 23 décembre 1913, art. 45. 281

4° Suspension - Interruption - Distinction - Causes - Effets - Procédure de détermination des droits de succession - Procédure judiciaire - Effet suspensif de la prescription - Loi du 27 décembre 1817, art. 26. 281

5° Prescription acquisitive - Domaine public communal - Conditions - Manifestation de volonté de désaffectation des autorités communales - C. civ., art 2226 -

NCPC, art. 117 - Loi du 13 décembre 1998, art. 106,9°. 445

■ Presse

1° Liberté d'expression - Droit de réponse - Diffusion d'une réponse gratuite - Conditions - Limite - Réponse unique (oui) - Loi du 8 juin 2004, art. 36. 82

2° Liberté d'expression - Droit de réponse - Diffusion de plusieurs réponses - Conditions - Première réponse publiée à l'initiative de l'éditeur (oui) - Réponse jugée insatisfaisante ou insuffisante - Droit d'action du particulier (oui) - Loi du 8 juin 2004, art. 46. 82

■ Preuve (matière civile et commerciale)

1° Aveu - Objet - Élément de fait (oui) - Élément de droit (non) - C. civ., art. 1354. 49

2° Aveu - Reconnaissance par l'assureur de son obligation de couvrir le sinistre (oui) - Condition - Connaissance de la faute de l'assuré - Appréciation - Pouvoir souverain d'appréciation du juge du fond - C. civ., art. 1354. 49

3° Enquête - Témoin - Gérant d'une s.à.r.l. - Représentation en justice de la personne morale - Témoignage du gérant inadmissible - NCPC, art. 399 - Loi du 10 août 1915, art. 191bis, alinéa 2. 58

4° Principe du contradictoire - Rapport d'expertise unilatéral - Moyen de preuve unique - Inopposabilité - NCPC., art. 65. 143

5° Témoignage - Détective privé - Admissibilité - Observations dans un lieu public - Absence d'intrusion illicite dans la vie privée de la personne observée - Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950, art. 8 - NCPC, art. 399. 498

6° Obligation du demandeur à l'exécution d'une obligation - Preuve complète de toutes les conditions de validité et d'exigibilité (non) - Preuve de l'apparence de validité - Obligation du défendeur de

détruire l'apparence – C. civ., art. 1315.
 548

■ Procédure civile et commerciale

1° Saisie - Forme - Impôts directs - Recouvrement - Types de saisies auxquels peuvent procéder les agents des contributions pour exécuter les créances du Trésor - Saisie-exécution (oui) - Saisie-arrêt (non) - Loi modifiée du 27 novembre 1933, art. 12 - NCPC, art. 693 et 719. 1

2° Exploit introductif d'instance - Contenu - Indications du mode de comparution - Comparution par voie de constitution d'avocat dans le délai prévu à cet effet par la loi - Comparution à date fixe - Sanction en cas de défaut d'indication - Règle relevant de l'organisation judiciaire et, partant, d'ordre public - Nullité de fond - Nullité étrangère aux dispositions de l'article 264, alinéa 2, du Nouveau code de procédure civile - Nullité pouvant être soulevée à tout moment - Nullité devant être soulevée d'office - Appel - Nullité entraînant l'irrecevabilité de l'appel - Droits de l'homme - Procès équitable - Nullité ne violant pas l'article 6, paragraphe 1^{er}, de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales - Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950, art. 6 - NCPC, art. 154, 193 et 585. 2

3° Désistement d'instance - Désistement avant enrôlement de l'affaire - Validité (oui) - NCPC, art 545. 41

4° Désistement d'instance - Demande reconventionnelle postérieure au désistement - Effets - Irrecevabilité de la demande reconventionnelle (oui) - Droit de s'opposer au désistement (non) - NCPC, art 545. 41

5° Assignation à date fixe - Défaut d'enrôlement à la date indiquée - Nullité de la procédure - Conditions - Exigence d'un grief - Présence de la partie assignée aux audiences de fixation et de plaidoiries - Grief (non) - NCPC, art. 264. 46

6° Exploit introductif d'instance - Nullité - Nullité de forme - Exigence d'un grief - Notion de grief - Appréciation in concreto - Application - Appel - Acte d'appel - Défaut d'exposé sommaire des moyens - Nullité -

Condition - Exigence d'un grief - Notion - Gêne dans l'organisation de la défense - NCPC, art. 154, 264 et 585. 53

7° Exploit introductif d'instance - Indications - Domicile - Personnes morales - Indication inexacte du siège social - Nullité de forme - Exigence d'un grief - Application - Cassation - Pourvoi en cassation - Indication inexacte du siège social du demandeur en cassation - Nullité - Condition - Exigence d'un grief - Difficulté de signification de la décision attaquée - Irrégularité préalable au pourvoi en cassation - Grief (non) - NCPC, art. 264. 61

8° Indivision - Compétence attribuée au président du tribunal d'arrondissement par l'article 815-11, 3° et 4° du Code civil - Compétence de statuer comme juge des référés (non) - Compétence de statuer, bien qu'en la forme des référés, comme juge du fond (oui) – C. civ., art. 815-11 - NCPC, art. 933. 77

9° Jonction de deux causes - Nature - Acte d'instruction - Effets - Effet sur la recevabilité ou le fondement des demandes (non) – NCPC, art. 206. 130

10° Référés - Saisie-arrêt – Saisie-arrêt pratiquée sans titre et sans autorisation judiciaire préalable – Trouble manifestement illicite – Mesures conservatoires – Mainlevée de la saisie-arrêt – Impossibilité de prononcer la nullité de la saisie-arrêt – NCPC, art. 693, 694 et 933, al. 1. 134

11° Signification d'un acte à l'étranger – Date à prendre en compte – Situation spécifique du ressortissant de l'Etat membre d'origine qui doit respecter un délai – Droit d'appel – Formalités prévues par la législation de l'Etat membre d'origine – Règlement (CE) n° 1348/2000 du Conseil du 29 mai 2000, art. 9. 137

12° Signification des actes de procédure - Délai - Computation des délais - Expiration - Jour férié légal ou considéré comme tel - Lundi de carnaval (non) - Convention de Bâle du 16 mai 1972, art. 5 - NCPC, art. 1260. 179

13° Exploit d'huissier – Signification – Irrégularités de signification – Sanction – Nullité de fond – Preuve de l'existence d'un préjudice (non) – NCPC, art. 102 et 155. 185

14° Exploit d'huissier – Signification – Election de domicile – Election volontaire de domicile – Régime juridique – Mandat – Exigence d'une acceptation du mandataire (oui) – NCPC, art. 155 et s. 185

15° Exploit d'huissier – Election de domicile – Etendue – Interprétation restrictive – Silence des parties – Effets limités à l'instance pour laquelle le domicile a été élu – Saisie – Requête unilatérale – Election de domicile – Ordonnance présidentielle d'autorisation – Recours en rétractation – Signification au domicile élu dans la requête en autorisation unilatérale – Nullité de l'exploit – NCPC, art. 153, 694 et 703. 185

16° Jugement prononçant la dissolution et ordonnant la liquidation d'une société commerciale sur le fondement de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales – Appel – Point de départ – Publication du jugement par journal – Délai – Délai de droit commun de quarante jours – NCPC, art. 571 – C. com., art. 465 – Loi du 10 août 1915, art. 203. 204

17° Frais et dépens – Dépens – Notion – Frais présentant un caractère obligatoire et inéluctable – Frais frustratoires – Notion – Frais occasionnés par des actes non prescrits par la loi – Portée – Frais inutiles – Frais partiellement utiles mais poursuivant un but qui aurait pu être atteint à moindres frais – Frais qui sont disproportionnés par rapport à l'objet de la procédure – Régime – Frais restant toujours à la charge de celui qui les expose – Application – Huissiers de justice – Actes posés par des huissiers de justice alors que leur intervention n'est pas exigée par la loi – NCPC, art. 238 – Loi du 4 novembre 1990, art. 16. 436

18° Actes de procédure – Signification – Destinataire – Personne morale – Transfert de siège – Omission d'accomplir les formalités nécessaires en vue de la publicité du changement d'adresse – NCPC, art. 155 et 157 - Loi du 10 août 1915, art. 9. 510

19° Actes de procédure – Mentions obligatoires – Conclusions du défendeur – Obligation d'indiquer le domicile – Fin de non-recevoir (non) – Exception dilatoire – Obligation de soulever l'exception in limine litis – NCPC, art. 171 et 172. 512

■ Procédure pénale

1° Instruction criminelle - Sursis à statuer - Règle «le criminel tient le civil en état» - Domaine d'application - Risque de contradiction entre la chose jugée au pénal et celle jugée au civil- C. instr. crim., art. 3, al. 2. 20

2° Droits de l'homme – Audience – Déroulement – Réquisitions du ministère public – Règle suivant laquelle le ministère public requiert après la présentation des éléments et moyens de défense – Règle contraire à l'article 6, paragraphe 2 et 3, de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (non) – C. instr. crim., art. 190-1 – Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950, art. 6. 313

3° Instruction criminelle - Témoin – Descendant commun du prévenu et de la partie civile – Admissibilité du témoignage – Instance en divorce pendante entre les parties au procès pénal - Incidence sur l'admissibilité du témoignage (non) – Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950, art. 6 par. 3 - C. instr. crim., art. 156-1, 175 et 189 - NCPC, art. 405, al. 2. 385

4° Instruction préparatoire – Demande d'annulation – Incompétence de la juridiction de jugement – Absence de recours effectif (non) – Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950, art. 6 et 13 - C. instr. crim., art. 126, 133 et 134 (3). 447

5° Jonction de deux délits poursuivis contre le même prévenu – Mesure d'administration de la justice – Pas de prorogation de compétence – Motivation spéciale non exigée – C. pén., art. 60. . . 470

6° Restitution – Restitution de fonds saisis par le juge d'instruction – Restitution au légitime propriétaire – Falsification d'un chèque – Pas de restitution au bénéficiaire du chèque falsifié – Acquittement du prévenu poursuivi pour usage de faux – Absence d'incidence - C. instr. crim., art. 194-1. 482

7° Restitution – Conditions – Objet sous main de justice – Objet identifiable – Falsification d'un chèque – Montant à restituer correspondant exactement à la

somme d'argent saisie par le juge d'instruction - C. instr. crim., art. 194-1.
 482

■ Protection juridique du consommateur

Clauses abusives - Déséquilibre entre les parties - Situation monopolistique du professionnel - Indifférence - Clause permettant au professionnel de modifier le contenu ou les caractéristiques des services au cours du contrat - Clause permettant au professionnel de modifier les prix en cours de contrat - Clause permettant au professionnel de modifier la périodicité des factures - Caractère abusif - Clause permettant au professionnel de suspendre sans préavis une partie ou l'intégralité des services jusqu'au paiement complet de toutes les sommes dues par le consommateur - Clause limitative de responsabilité - Clause ne portant pas sur la responsabilité du professionnel en cas de mort du consommateur ou de coups et blessures involontaires lui causées - Caractère abusif (non) - Loi du 25 août 1983, art. 1^{er}, 2, 4^o, 2, 21^o et 5. 296

■ Régimes matrimoniaux

1^o Communauté - Présomption de communauté - Bien propre - Preuve - Remploi - But - Conditions - Effets - Opposabilité aux tiers - Conditions - C. civ., art. 1402 et 1434. 14

2^o Communauté légale - Acte d'aliénation d'un bien commun posé par un époux seul - Action en nullité du conjoint - Possibilité d'invoquer la nullité comme moyen de défense - C. civ., art. 1421-1 et art. 1427. 250

3^o Communauté légale - Acte d'aliénation d'un bien commun par un époux seul - Effets - Inopposabilité (non) - Nullité de l'acte - Etendue - Rapports entre époux - Rapports de l'auteur de l'acte avec le tiers cocontractant - C. civ., art. 1421-1 et 1427. 250

4^o Communauté - Communauté légale - Pension de vieillesse - Nature du droit à la pension de vieillesse - Droit propre - Cotisations à la pension de vieillesse -

Cotisations prélevées sur les revenus communs - Droit à récompense de la communauté (non) - Nature des versements de la pension de vieillesse - Distinction - Nature commune des versements effectués pendant la durée de la communauté - Nature propre des versements effectués après la dissolution de la communauté - Conséquences - Prétention de l'époux divorcé au partage du produit de la pension de vieillesse qui sera versée à son ex-époux lors de sa retraite - Prétention au partage de la valeur financière des droits à pension de vieillesse constitués pendant le mariage - Prétention au paiement d'une récompense au profit de la communauté - Prétentions non fondées - C. civ., art. 1404 et 1437. 258

5^o Communauté universelle - Dissolution de la communauté - Indivision post-communautaire - Règlement des dettes communes - C. civ., art. 815-17. 279

6^o Immeuble acquis solidairement et indivisément par deux époux - Caractère indivis de l'immeuble - Conditions de paiement du prix sans incidence - C. civ., art. 815. 516

7^o Charges du mariage - Interprétation large - Exécution en nature de l'obligation de contribution - Epoux se consacrant aux soins du ménage - Travail sans contrepartie par un époux au profit de l'autre - Droit à indemnisation - Dépenses faites au profit de l'immeuble commun par l'époux ayant bénéficié de revenus - Pas de droit au remboursement - C. civ., art. 214. 516

8^o Régime de la communauté conventionnelle - Clause de la main commune - Effet - Nullité des actes de disposition ou d'administration sur un bien commun sans le consentement des deux époux - Régime de la nullité - Nullité régée, sauf convention contraire, par l'article 1427 du Code civil - Application - Promesse unilatérale de vente d'un bien commun faite par un époux sans le consentement de l'autre - C. civ., art. 1427 et 1503. 566

9^o Régime de la communauté légale - Administration de la communauté - Nullité de l'acte fait par un époux sur un bien commun en outrepassant ses pouvoirs - Nullité pouvant être opposée même à un cocontractant de bonne foi - Absence d'obligation de garantie à charge de l'époux

ayant outrepassé ses pouvoirs – Délai de prescription de deux ans, prévu par l'article 1427, alinéa 2, du Code civil – Inapplicabilité à l'exception de nullité invoquée en défense à une action de l'acquéreur du bien commun tendant à la réalisation de la vente – C. civ., art. 1427. 566

10° Communauté de biens – Liquidation et partage – Indivision post-communautaire – Immeuble commun – Indemnité d'occupation – Principe – Modalité d'exécution de l'obligation de secours entre époux ou du devoir de contribution aux frais d'entretien des enfants – Exception – Occupation par le conjoint subvenant lui-même à son entretien et n'ayant pas la garde des enfants – C. civ., art. 815-10. 578

■ Responsabilité civile

1° Faute - Action en justice - Abus de droit - Divorce demandé et obtenu par une partie - Résistance à la demande de reconnaissance du jugement de divorce par la même partie - C. civ., art. 1382. 9

2° Responsabilité du fait des animaux - Exonération - Causes - Concours de la victime à la production du dommage - Exonération totale - Conditions - Fait d'un tiers - Cas de force majeure - Faute de la victime - Caractère imprévisible et irrésistible de la faute - Exonération partielle - Conditions - Fait ni imprévisible ni irrésistible de la victime mais n'ayant pas été étranger à la production du dommage - C. civ., art. 1385. 169

3° Responsabilité du fait des animaux - Présomption de responsabilité pesant respectivement sur le propriétaire ou le gardien - Condition - Fait de l'animal - Exonération - Circonstances de l'accident ne pouvant pas être établies avec certitude - Exonération impossible - C. civ., art. 1385. 169

4° Responsabilité contractuelle - Dommage - Réparation - Etendue - Réparation limitée au dommage prévisible - Exception - Refus délibéré d'exécution de ses obligations par le débiteur - C. civ., art. 1150. 175

5° Dommage - Réparation intégrale - Evaluation - Evaluation au jour du jugement définitif - C. civ., art. 1382. 175

6° Responsabilité contractuelle – Banquier – Ordre de virement – Exécution – Obligation d'exécution avec célérité – Obligation de respecter le principe de non-ingérence dans les affaires de son client – Obligation de contrôler la régularité apparente de l'ordre de virement – Portée – Anomalies apparentes ne devant pas échapper au banquier normalement prudent et vigilant – Comportement à adopter en cas de constatation d'une anomalie apparente – Sursis à l'exécution de l'ordre et demande de confirmation – Application – Ordre de virement émanant d'une personne autre que le titulaire du compte – Anomalie apparente non constatée par le banquier – Effet – Faute contractuelle lourde – C. civ., art. 1142. 197

7° Responsabilité contractuelle – Banquier – Ordre de virement – Ordre de virement falsifié – Effets – Principe – Défaut d'opposabilité – Atténuation – Preuve d'une faute causale du titulaire du compte – C. civ., art. 1142. 197

8° Responsabilité contractuelle – Clause de non-responsabilité – Effet – Absence d'effet en cas de faute lourde – C. civ., art. 1142. 197

9° Responsabilité délictuelle – Presse – Journaliste – Obligations d'un journaliste normalement prudent et avisé – C. civ., art. 1382 et 1383 – [Loi du 20 juillet 1869, art. 16]. 393

10° Faute – Violation de l'obligation précontractuelle de renseignement – C. civ., art. 1110 et 1382. 397

11° Responsabilité contractuelle – Banque – Crédit immérité accordé au débiteur – Omission des mesures nécessaires pour limiter la dette – Responsabilité à l'égard de la caution – C. civ., art. 1137. 491

12° Dommage – Honoraires d'avocat – Honoraires exposés dans une instance administrative pour obtenir l'annulation d'un acte administratif – Honoraires faisant partie du dommage réparable – C. civ., art. 1382. 548

13° Dommage – Perte d'une chance – Preuve – Chance réelle que l'événement se produise – Réparation – Réparation intégrale – Allocation d'une indemnité forfaitaire ou équitable (non) – C. civ., art. 1382. 548

■ Responsabilité des pouvoirs publics

1° Responsabilité délictuelle – Commune – Aménagement du territoire – Plan d'aménagement – Elaboration et approbation – Plan d'aménagement permettant la construction d'immeubles dans les alentours immédiats d'une exploitation industrielle – Existence de graves dangers potentiels pour ces alentours immédiats en cas d'accident – Etude de risques – Etude connue de la commune – Faute engageant la responsabilité civile de la commune (oui) – Loi du 1^{er} septembre 1988, art. 1^{er} – Loi du 19 juillet 2004, art. 3, 11, 14 et 30... 213

2° Responsabilité délictuelle – État – Autorité de tutelle des communes – Mission de contrôle et de surveillance – Plan d'aménagement – Plan d'aménagement permettant la construction d'immeubles dans les alentours immédiats d'une exploitation industrielle – Existence de graves dangers potentiels pour ces alentours immédiats en cas d'accident – Etude de risques – Etude connue de l'Etat – Approbation du plan d'aménagement sans réserves, restrictions ou observations – Omission de recommander ou de suggérer des zones d'interdiction de construire – Faute engageant la responsabilité civile de l'Etat – Const., art. 107 – Loi du 1^{er} septembre 1988, art. 1^{er} – Loi du 19 juillet 2004, art. 3, 18 et 30... 213

3° Acte administratif individuel – Annulation par le juge administratif – Principe de l'unité des notions d'illégalité et de faute – Simple erreur d'interprétation ou d'appréciation – Exception au principe (non) – Partage des responsabilités (non) – C. civ., art. 1382 – Loi du 1^{er} septembre 1988, art. 1^{er}, al. 1^{er}. 548

■ Saisie-exécution

Demande en distraction d'objets saisis – Possession de bonne foi – Possession équivoque – Tiers cohabitant avec le débiteur – Tiers ayant conclu le bail – Déclaration unilatérale enregistrée avant saisie – C. civ., art. 2279 – NCPC, art. 744. 163

■ Secteur financier

Mise à disposition d'un prêt à un commerçant de détail en contrepartie d'un contrat d'approvisionnement – Licéité – Obligation de se soumettre à la législation sur le secteur financier (non) – Loi du 5 avril 1993, art. 2. 529

■ Sécurité sociale

1° Assurance-accidents – Recours – Action de l'organisme de sécurité sociale – Cession légale – Affiliations successives – Organisme de sécurité sociale en droit d'exercer le recours prévu par l'article 232 du C.A.S.- Organisme auquel la victime est affiliée en dernier lieu – C.A.S., art. 232 et 252. 141

2° Assurance-accidents – Cession légale – Droit de l'organisme de sécurité sociale – Prescription – Point de départ – Octroi de la pension réduite (non) – Naissance de la créance dans le chef de la victime – Loi du 29 août 1951, art. 79 – C. civ., art. 2262. 145

3° Congé pour raisons familiales – Prorogation – Durée légale maximale (non) – C.A.S., art. 9 – Loi du 12 février 1999, art. 15. 467

■ Sociétés civiles

1° Personnalité juridique – Effets – Dissolution – Création obligatoire d'une indivision immédiate et absolue (non) – Possibilité de convenir dans le pacte social un mode spécifique de liquidation (oui) – C. civ., art. 1872 – Loi du 10 août 1915, art. 3 et 141. 229

2° Dissolution – Liquidation – Personnalité juridique – Survie de la personnalité juridique pendant la durée et pour les besoins de la liquidation (oui) – Fondement – Application par analogie de l'article 141 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales – C. civ., art. 1872 – Loi du 10 août 1915, art. 3 et 141. 409

3° Dissolution – Liquidation – Survie de la personnalité juridique – Durée – Clôture de la liquidation – Effets – Société demeurant

propriétaire de ses biens – Associés ne disposant que d'un droit social de nature mobilière sur le patrimoine de la société – Associés ne devenant pas copropriétaires indivis des biens sociaux – C. civ., art. 1872 – Loi du 10 août 1915, art. 3 et 141. . . . 409

4° Dissolution – Liquidation – Personnes chargées de la liquidation – Principe – Associés agissant conjointement – Exception – Statuts prévoyant la désignation d'un liquidateur – Rôle – Mandataire de la société et non des associés – Qualité exclusive pour représenter la société en justice, tant en demandant qu'en défendant – C. civ., art. 1872. 409

5° Dissolution – Liquidation – Objet – Paiement des créanciers à l'aide de l'actif social – Répartition du reliquat entre les associés – Application – Société civile possédant des immeubles – Vente au cours de la liquidation – Principe – Vente ne pouvant être effectuée par le liquidateur que si elle est nécessaire pour payer les créanciers sociaux – Exceptions – Volonté contraire des associés – Disposition contraire des statuts – C. civ., art. 1872. 409

■ Sociétés commerciales

1° Liquidation judiciaire – Article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales – Pouvoirs du ministère public – Ministère public ayant le pouvoir de décider seul de la date des poursuites et d'éventuels délais à accorder – Obligation du ministère public d'avertir la société à liquider avant la mise en œuvre de la procédure (non) – Omission d'avertir constitutive d'une violation de l'article 6 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (non) – Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950, art. 6 – Loi du 10 août 1915, art. 203. 204

2° Liquidation judiciaire – Article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales – Domaine – Comportement attentatoire aux intérêts des tiers et contraire à l'ordre public – Exigence de la stricte observation des modalités du pacte social et des dispositions législatives applicables en matière de sociétés – Application – Violation des dispositions

légales sur l'approbation des comptes annuels et leur publication – Violation attentatoire aux intérêts des tiers – Notion de tiers – Toutes les personnes physiques ou morales qui traitent ou veulent traiter avec la société ou lui porter un intérêt de quelque nature que ce soit – Violation grave de la loi sur les sociétés commerciales – Loi du 10 août 1915, art. 203. 204

3° Liquidation judiciaire – Article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales – Moment d'appréciation si les faits reprochés à la société sont suffisamment graves pour justifier sa dissolution et sa mise en liquidation – Date de la requête du ministère public – Conséquence – Défaut de pertinence d'une régularisation postérieure à cette date – Loi du 10 août 1915, art. 203. 204

4° Liquidation judiciaire – Article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales – Intervention volontaire d'un tiers intéressé à la liquidation – Irrecevabilité – Loi du 10 août 1915, art. 203. 204

■ Successions

1° Testament - Donations et legs - Cause - Intention libérale - Mobile ayant déterminé le testateur - Caducité - Caducité pour cause de disparition de la cause - Conditions - Disparition de la situation ou de l'état de fait ayant déterminé la volonté du testateur - Disparition intervenant postérieurement à la date du testament et antérieurement à l'ouverture de la succession - Cas de figure - Erreur sur le motif déterminant - Constat objectif de la disparition du motif impulsif et déterminant - Preuve - Principe - Testateur devant veiller lui-même à la révocation de son testament - Application - Survenance d'événements nouveaux - Testateur n'ayant cependant pas révoqué le testament - Présomption de la persistance de la volonté exprimée dans le testament jusqu'au décès du testateur - C. civ., art. 895, 1035 et 1131. 32

2° Réduction et rapport - Actes à titre onéreux - Biens aliénés à charge de rente viagère ou à fonds perdu - Donation déguisée - Domaine d'application de l'article 918 du Code civil - Appréciation - Critères - Structure apparente - C. civ., art. 918. . . . 64

3° Réduction et rapport - Article 918 du Code civil - Conditions d'application - Enumération limitative - Aliénation à charge de rente viagère - Aliénation à fonds perdu - Aliénation avec réserve d'usufruit - Paiement en numéraire (non) - C. civ., art. 918. 64

4° Réduction et rapport - Action en réduction - Ordre public - Possibilité de renonciation (non) - Sanction - Nullité absolue - C. civ., art. 918. 64

5° Testament authentique - Authenticité - Portée - Preuve contraire - Admissibilité (oui) - Procédure - Inscription en faux (oui) - C. civ., art 971 - NCPC, art 310 et suivants. 104

6° Testament authentique - Authenticité - Preuve contraire - Objet - Faits incompatibles avec le contenu de l'acte (oui) - Faits rendant vraisemblable l'existence du faux (oui) - C. civ., art 971 - NCPC, art 310 et suivants. 104

7° Testament olographe - Validité - Conditions de forme - Ecriture de la main du testateur - Ajouts écrits d'une main étrangère - Effets - Intercalation faite au vu et au su du testateur - Nullité du testament (non) - Interprétation de la volonté du testateur - C. civ., art 970. 241

8° Acceptation de la succession - Option du successible - Vente d'un immeuble dépendant de la succession - Acceptation tacite - C. civ., art. 778. 307

9° Acceptation de la succession - Option du successible - Acte annulable conformément au droit commun - Erreur portant sur la consistance de la succession - Cause de nullité (non) - C. civ., art. 774, 783 et 1110. 307

10° Preuve de la qualité d'héritier - Acte de notoriété - Force probante - Contestation de la qualité d'héritier - Appréciation souveraine par les juridictions - C. civ., art. 725 et 1315. 506

■ Travail

1° Contrat de travail - Résiliation - Cessation des activités de l'entreprise - Salarié bénéficiant d'un congé parental - Droit au maintien du contrat de travail (non) - Loi du 24 mai 1989, art. 30 - Loi du 12 février 1999, art. 6. 13

2° Licenciement - Licenciement avec effet immédiat - Motif grave - Absence injustifiée du salarié - Motivation - Obligation de spécifier les circonstances de nature à attribuer le caractère d'un motif grave - Loi du 24 mai 1989, art. 27. 55

3° Licenciement - Contrat à durée déterminée - Violation des dispositions légales protectrices du salarié - Sanction - Requalification en contrat à durée indéterminée - Obligation pour le salarié de demander les motifs du licenciement respectivement de prouver le caractère abusif du licenciement - Loi du 24 mai 1989, art. 5 et 6. 90

4° Contrat de travail - Caractéristiques - Club sportif - Lien de subordination - Lien particulièrement fort - Règles du jeu à respecter - Consignes des responsables du club et de l'entraîneur - Règles de discipline - Rémunération - Engagement de procurer un emploi au joueur - Loi du 24 mai 1989, art 1. 96

5° Contrat de travail - Caractéristiques - Club sportif - Entraîneur - Instructions des dirigeants - Contraintes normales - Absence de lien de subordination - Loi du 24 mai 1989, art. 1. 100

6° Contrat de travail - Contrat d'auxiliaire temporaire - Nature - Contrat de travail à durée déterminée - Dénonciation - Condition - Motif grave - NCPC, art. 25 - Loi du 24 mai 1989, art. 27 - Loi du 12 février 1999, art. 1^{er} et 7 - Règl. gr.-d. du 23 novembre 2000, art. 2. 126

7° Délégation du personnel - Moyens d'action - Moyens d'action prévus par la loi - But - Aplanissement des différends avec l'employeur dans un esprit de conciliation, de concertation et de discrétion - Publication de communiqués agressifs et unilatéraux dans la presse écrite et parlée - Moyen d'action non prévu par la loi - Exercice anormal du mandat de délégué du personnel - Sanction - Mise à pied immédiate - C. trav., art. L. 415-11. 237

8° Licenciement - Demande en nullité du licenciement et en réintégration - Compétence exclusive du président du tribunal de travail - Recours devant la formation collégiale (non) - C. trav., art. L. 124-12 (4) et L. 551-1 (2). 359

9° Maladie du salarié – Interdiction de licenciement – Durée de 26 semaines – Computation du délai – Interdiction de licencier dès le premier jour de l'incapacité de travail – Loi du 24 mai 1989, art. 35 (3).

..... 361

10° Licenciement – Nature – Acte unilatéral – Maladie du salarié – Interdiction de licenciement – Délai de protection de 26 semaines – Computation du délai – Licenciement intervenu le dernier jour du délai – Irrégularité du licenciement – Convention européenne sur la computation des délais signée à Bâle le 16 mai 1972, approuvée par la loi du 30 mai 1984, art. 4 – Loi du 24 mai 1989, art. 35 (3)..... 361

11° Chômage – Indemnités – Indemnités de chômage complet – Conditions – Domiciliation sur le territoire luxembourgeois – Portée – Domicile – Notion – Domicile au sens de l'article 102 du Code civil – Lieu du principal établissement – Prise en considération du lieu où le travailleur demeure effectivement (non) – Prise en considération du lieu de la résidence (non) – C. trav., art. L. 521-3 – C. civ., art. 102.

..... 387

12° Contrat de travail - Salarié membre d'une délégation du personnel – Mise à pied – Communication d'un document controversé à la presse – Liberté d'expression – Obligation de rechercher si le fait reproché au salarié constitue un usage abusif de l'exercice de la liberté d'expression – Loi du 18 mai 1979 sur les délégations du personnel, art. 34 (2) - Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950, art. 10. 390

13° Licenciement – Congé de maladie – Travail régulier pendant la période d'incapacité de travail certifiée – Absence injustifiée – Licenciement avec effet immédiat justifié – Loi du 24 mai 1989, art. 27. 498

14° Contrat de travail – Incapacité de travail supérieure à 52 semaines – Effets – Cessation des droits du salarié à l'indemnité pécuniaire de maladie – Cessation de plein droit du contrat de travail – Exigence d'une intervention de l'employeur (non) – C. trav., art. L. 125-4.2 – C.A.S., art. 9, al. 1^{er}. . . . 525

15° Contrat de travail – Incapacité de travail supérieure à 52 semaines – Cessation de plein droit du contrat de travail –

Exception – Obligation de l'employeur de procéder au reclassement interne du salarié incapable d'occuper son dernier poste de travail – Décision relevant de la compétence de la Commission mixte auprès du Ministre du Travail et de l'Emploi – Saisine de la Commission mixte par le Contrôle médical de la sécurité sociale – Initiative de l'employeur (non) – Loi du 25 juillet 2002, art. 1^{er} - C. trav., art. L. 551-2 et L. 552-2.

..... 525

16° Travail intérimaire – Contrat de mission – Remplacement d'un salarié absent – Omission d'indication du nom du salarié remplacé – Sanction – Requalification du contrat de mission en contrat de travail à durée indéterminée (non) – Loi du 19 mai 1994, art. 6. 535

17° Contrat de travail – Membre du comité mixte d'entreprise – Licenciement – Admissibilité – Conditions – Assentiment du comité mixte (non) – Refus du licenciement par le président du tribunal du travail suite à une mise à pied pour faute grave – C. trav., art. L. 425-4. 539

18° Contrat de travail – Clause d'essai – Renonciation implicite – Désignation du salarié comme membre patronal du comité mixte d'entreprise (non) – C. trav., art. L. 121-5 et L. 422-3. 539

19° Contrat de travail – Licenciement – Jugement exécutoire par provision – Salaires échus – Notion – Créance salariale échue au moment de la cessation des relations contractuelles – Licenciement avec préavis – Échéance du contrat à la fin du préavis – Salaire couvrant la période du préavis – Salaire échu – Licenciement avec effet immédiat – Échéance du contrat le jour du licenciement – Indemnité compensatoire de préavis – Salaire échu (non) – NCPC, art. 148 al. 3. 575

■ Tutelle

1° Exclusion, destitution ou récusation du tuteur – Décision du conseil de famille – Voie de recours – «Opposition» – Signification du terme – Demande en rétractation à porter devant le juge des tutelles (non) – Recours à porter devant le tribunal d'arrondissement – Décision du juge des tutelles – Décision de destitution du

tuteur – Procédure s'étant déroulée en l'absence du tuteur – Recours – Opposition devant le juge des tutelles (non) – Recours à porter devant la Cour d'appel – C. civ., art. 447, 448 et 495 – NCP, art. 1049 et 1053. 188

2° Tuteur – Exclusion, destitution ou récusation – Organe compétent – Tutelle complète – Conseil de famille – Administration légale sous contrôle judiciaire – Juge des tutelles – Procédure de destitution – Audition ou convocation du tuteur – Obligation – C. civ., art. 447, 448 et 495. 188

3° Administrateur légal sous contrôle judiciaire des biens du majeur protégé – Remplacement de l'administrateur légal par le juge des tutelles – Causes de remplacement – C. civ., art. 444 à 448. 188

4° Voies de recours – Ministère d'avocat obligatoire – Exceptions – Décisions qui ouvrent une tutelle ou refusent d'en donner mainlevée – Décision du juge des tutelles de se saisir d'office d'une procédure à fin d'ouverture d'une tutelle ou d'une curatelle – Décision ne constituant pas une décision d'ouvrir la tutelle – NCP, art. 1089. ... 489

5° Décision du juge des tutelles de se saisir d'office d'une procédure à fin d'ouverture d'une tutelle ou d'une curatelle – Caractère juridictionnel (non) – Faculté relevant du pouvoir discrétionnaire du juge – Conséquence – Absence de recours – C. civ., art. 493-1 – NCP, art. 1080, al. 2 et 1089. 489

■ Vente

1° Vente immobilière – «Option de vente» – Pratique professionnelle – Portée – Mandat de représentation (non) – Contrat d'entreprise – C. civ., art. 1582, 1779 et 1984. 194

2° Construction – Vente d'immeubles à construire – Garantie – Vices apparents – Régime – Article 1642-1 du Code civil – Objet – Interdiction pour le vendeur

d'obtenir décharge des vices apparents avant la réception de l'ouvrage, respectivement avant l'expiration d'un délai d'un mois après la prise de possession par l'acquéreur – Interprétation *a contrario* (non) – Exonération du vendeur de l'obligation de réparer les vices de construction apparents après ces événements (non) – C. civ., art. 1642-1... 231

3° Construction – Vente d'immeubles à construire – Vente en l'état futur d'achèvement – Garantie – Vices apparents – Régime – Application des articles 1642-1 et 1646-1 du Code civil (oui) – Application de l'article 1648 du Code civil (non) – C. civ., art. 1642-1, 1646-1 et 1648. 231

4° Garantie – Action en dommages et intérêts – Transmission à l'acquéreur – Conditions – C. civ., art. 1641. 300

5° Validité du contrat – Cause – Prix – Prix dérisoire – Absence de cause – C. civ., art. 1131 et 1591. 346

6° Prix – Restitution après paiement à l'acquéreur – Vente non valable – C. civ., art. 1131 et 1591. 346

7° Promesse unilatérale de vente – Application – Promesse de vente d'un terrain à bâtir sous réserve d'obtenir les autorisations nécessaires à cette fin – Effets – Engagement du promettant de vendre – Option du bénéficiaire d'accepter la vente – Naissance d'un droit personnel à l'encontre du promettant – Appréciation du pouvoir du promettant d'aliéner la chose à effectuer au jour de la promesse – Absence de transfert de propriété de la chose par l'effet de la promesse – Conséquence – Absence de vente de la chose d'autrui lorsque le promettant n'est pas encore propriétaire de la chose au jour de la promesse – Levée de l'option – Effets – Formation du contrat de vente – Transfert de propriété de la chose – Absence de stipulation de délai pour la levée de l'option – Conséquence – Option à durée indéterminée – Inapplicabilité des prescriptions de l'article 1601-13 du Code civil si la promesse ne porte pas sur un immeuble à construire – C. civ., art. 1589 et 1601-13. 566